



Madame la Directrice Académique,

Lundi 24 juin le ministre de l'éducation a annoncé le report des épreuves du brevet.

Si les collégiens ne peuvent pas travailler ces jours-là alors les enfants de maternelle et d'élémentaire non plus.

Les organisations syndicales signataires vous alertent très fortement car des enseignant-es vont se trouver dans l'incapacité d'assurer la sécurité physique de leurs élèves, et la santé de certain-es enseignant-es pourrait elle-même être menacée.

Quelles mesures avez-vous prévu pour tous les enfants et tous les adultes fragiles (PAI, asthme, femmes enceintes, etc) ? Les recommandations ministérielles indiquent qu'il faut « avoir une vigilance particulière envers les personnes et élèves connus comme porteurs de pathologies respiratoires ou en situation de handicap. » Nous vous rappelons également qu'un épisode caniculaire s'accompagne très souvent d'un pic de pollution.

Nous constatons que toutes les recommandations sont destinées aux directions d'écoles, rien en direction des communes. Quels échanges avez-vous eus avec les municipalités pour anticiper cette situation : livraison de packs d'eau, de gobelets, de ventilateurs, de brumisateurs... ? Mise à disposition de tonnelles dans les cours non ombragées, de piscines gonflables telles qu'en possèdent certains centres de loisirs? Avez-vous procédé à un recensement de lieux d'accueil dans des espaces plus frais à proximité de certaines écoles (lieux climatisés...), les avez-vous proposés aux écoles concernées ? Les IEN ont-ils anticipé et interpellé les partenaires ? Nous refusons que les équipes, et particulièrement les directions d'école, se retrouvent seules à gérer les situations difficiles qui vont se présenter.

Nous vous rappelons les termes de l'article R4222-1 du code du travail qui s'applique également à la fonction publique sur le renouvellement de l'air dans les locaux de travail :

« Dans les locaux fermés où les travailleurs sont appelés à séjourner, l'air est renouvelé de façon à :

1° Maintenir un état de pureté de l'atmosphère propre à préserver la santé des travailleurs ;

2° Eviter les élévarions exagérées de température, les odeurs désagréables et les condensations. »

C'est pourquoi les organisations syndicales SNUipp-FSU, Snudi-FO, SE UNSA, Sgen-CFDT du Bas-Rhin vous demandent, afin de garantir la santé et la sécurité des élèves et des enseignant-es, de procéder à la fermeture des écoles du département pour les deux derniers jours de cette semaine, soit les jeudi 27 et vendredi 28 juin 2019.

Veuillez croire, Madame la Directrice Académique, en notre engagement pour le service public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU 67, Catherine Le Duff

Pour le Snudi-FO, Yannick LEFEBURE

Pour le SE UNSA, Anne-Marie HALLER

Pour le Sgen-CFDT, Jean-François RECZKOWIECZ